



Rapport de 2017 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

Volumes III, IV et V

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Sujets de la présentation

- Cartes d'achat des districts scolaires
- Suivi des recommandations antérieures
- Situation financière de la province
- Audits des états financiers
 - Province du Nouveau-Brunswick (PNB)
 - Organismes de la Couronne
- Évaluation foncière des résidences



Cartes d'achat des districts scolaires

Districts scolaires du Nouveau-Brunswick

Volume V, chapitre 2

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Contexte

Programme de cartes d'achat

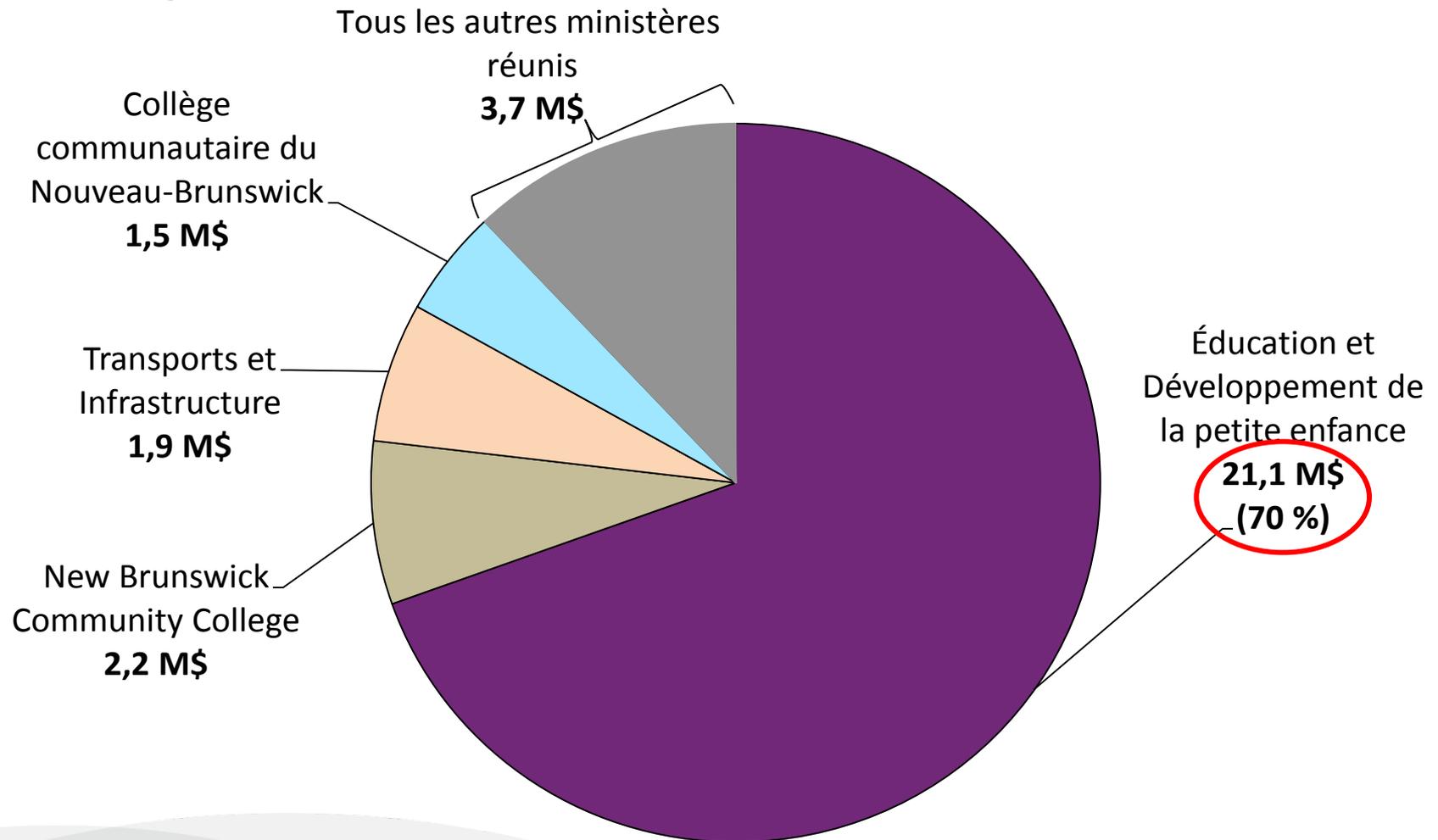


- Le programme de cartes d'achat a été déployé en 2003
- Une carte de crédit d'une grande banque est attribuée à des employés choisis du GNB pour effectuer des achats au nom de la province
- Des remises sont reçues de la banque pour le paiement en temps opportun

Pourquoi est-ce important ?

- Total des achats effectués au moyen de cartes d'achat :
 - Première année; environ 20 millions de dollars
 - Plus récemment; 27 à 34 millions de dollars par année
- La directive en matière d'utilisation des cartes a été approuvée 14 ans après l'introduction des cartes
- Des faiblesses de contrôle, qui augmentent les risques de fraude et d'erreurs, ont été recensées dans le cadre des audits d'états financiers effectués par notre bureau et des examens menés par le Bureau du contrôleur
- Dans les districts scolaires, les processus relatifs aux cartes d'achat sont manuels et décentralisés

Achats de la province en 2016-2017 effectués au moyen des cartes d'achat



68 % de toutes les cartes se trouvent dans les districts scolaires

Distribution des cartes dans les districts en date de février 2017

District scolaire	Nombre de cartes
District scolaire francophone Sud	755
Anglophone West School District	394
Anglophone South School District	348
District scolaire francophone Nord-Ouest	270
District scolaire francophone Nord-Est	245
Anglophone East School District	215
Anglophone North School District	122
Nombre total de cartes dans les districts	2 349
Nombre total de toutes les cartes	3 474

Conclusions générales

Les districts scolaires n'avaient pas :

- De procédures en matière de cartes d'achat qui ont toujours respecté les exigences prévues par les lois et les directives
- De lignes directrices claires et documentées en place pour l'utilisation et l'administration des cartes d'achat
- Surveillé l'utilisation des cartes d'achat ni pris des mesures correctives d'une manière cohérente

Lignes directrices peu claires

- Aucune ligne directrice pour les achats en ligne malgré l'augmentation des dépenses dans ce domaine
- Différentes interprétations de la directive sur les déplacements
- Conventions avec les détenteurs de carte désuètes qui étaient incohérentes et incomplètes

Faiblesses de contrôle

- Nous avons relevé un certain nombre de faiblesses de contrôle dans les procédures en matière de cartes d'achat des districts scolaires
- Nous avons sélectionné des opérations à risque élevé pour l'audit
- Nous n'avons pas constaté un abus répandu des cartes; cependant, nous avons cerné des dérogations aux directives
- Les questions que nous avons relevées augmentent le risque de fraude et d'erreurs

Directives souvent pas suivies

Nous avons trouvé des cas :

- Détenteurs de carte approuvant leur propres achats
- Achats ne pouvant pas être expliqués en raison d'une documentation insuffisante
 - Exemples : chocolats, café glacé, fleurs
- Opérations fractionnées utilisées pour contourner la *Loi sur la passation des marchés publics* et la convention avec les détenteurs de carte

Directives souvent pas suivies

Nous avons trouvé des cas :

- Achats non conformes à la directive gouvernementale
 - Exemples : cadeaux, dépenses commémoratives (fleurs, dons)
- Documents justificatifs souvent pas fournis en temps opportun pour le traitement des opérations
 - Plusieurs dépassements de délai pour contester des frais auprès de la banque selon l'accord

Manque de formation

Les districts scolaires n'ont pas offert :

- D'éducation suffisante aux détenteurs de carte sur l'utilisation appropriée des cartes
- Une formation officielle aux administrateurs des cartes et aux approbateurs des opérations

Surveillance et application inappropriées

- Aucun examen régulier des cartes actives
- Détenteurs de carte avec limites d'achat excessives
 - Exemple : montant limite annuel de 600 000 \$ pour un employé achetant moins de 50 000 \$ par année
- Dérogations répétées par les mêmes détenteurs de carte telles que :
 - Frais de déplacement qui ne devraient pas être payés au moyen d'une carte
 - Opérations fractionnées pour contourner la *Loi sur la passation des marchés publics*
- Aucun processus formel pour s'assurer que les cartes d'achat des employés qui quittent sont annulées avant leur départ

Recommandations

Nous avons formulé 18 recommandations :

- 14 à tous les districts scolaires
- 2 au Conseil du trésor / Bureau du contrôleur
- 2 au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance



Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Volume V, chapitre 3

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Mise en œuvre des recommandations

Exercice	Recommandations				Pourcentage de mises en œuvre*
	Total	Mises en œuvre	Acceptées/non mises en œuvre	N'est plus applicable/Non déterminable	
Déclarées par les ministères et organismes					
2015	95	41	53	1	44 %
2014	17	16	1	0	94 %
Vérifiées par le VGNB					
2013	44	19	25	0	43 %

**Le calcul exclut la recommandation qui n'est plus applicable*

Tableau d'avancement – Rapport en ligne

Légende			
	100 % des recommandations mises en œuvre		50-74 % des recommandations mises en œuvre
	75-99 % des recommandations mises en œuvre		<50 % des recommandations mises en œuvre

Vous trouverez le tableau d'avancement au lien suivant :

http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/Rapports_suivi.html

Ministère	Date de publication du rapport et nom du projet	Année du Rapport de la VG		
		2017	2016	2015
		Vérifié	Auto-déclaré	
Énergie NB	(2013) – Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau – phase I			
Développement social	(2013) – Foyers d'accueil			
Transports et Infrastructure	(2013) – Ponts provinciaux			
Services gouvernementaux	(2013) - Approvisionnement en biens et services – phase I			
Divers ministères	(2013) – Recouvrement des créances			

Remise à neuf de Point Lepreau – Phase I (2013)



100 % des
recommandations
mises en œuvre

Recommandation pleinement mise en œuvre :

- ✓ Énergie NB a pleinement mis en œuvre la recommandation découlant de notre audit de Point Lepreau

Foyers d'accueil (2013)



50-74 % des
recommandations
mises en œuvre

5 des 11 recommandations non mises en œuvre :

- × Plus de travail est nécessaire pour régler les préoccupations relatives à :
 - Établir et respecter des normes pour les familles d'accueil;
 - Faire connaître davantage les frais pouvant être remboursés aux familles d'accueil;
 - Rapprocher les données des régions sur une base régulière afin de s'assurer que l'information du bureau central est complète et exacte;
 - Rendre compte publiquement de l'efficacité.

Ponts provinciaux (2013)



50-74 % des
recommandations
mises en œuvre

6 des 13 recommandations non mises en œuvre :

- ✓ Le MTI rend publiquement des comptes sur l'état des ponts provinciaux désignés et sur l'efficacité de son programme d'inspection
- ✕ Un plan à long terme afin de faire face aux manques à gagner de financement actuels et prévus dans le futur pour l'entretien des ponts est toujours en suspens; par conséquent, les décideurs ne connaissent toujours pas l'incidence du déficit d'entretien sur les années futures

Approvisionnement en biens et services (2013)



<50 % des recommandations mises en œuvre

6 des 9 recommandations non mises en œuvre :

Plus de travail est nécessaire pour mettre pleinement en œuvre nos recommandations traitant de l'approvisionnement en biens et services par le gouvernement :

- × La directive sur l'approbation des exemptions n'assure pas un équilibre entre le risque et la valeur de l'approvisionnement d'une part et les considérations liées aux délais d'autre part
- × Comptes rendus publics sur les résultats, mais non par rapport aux objectifs
- × Aucun critère pour déterminer quand les marchés devraient être visés par la *Loi sur les achats publics* ou la *Loi sur les CCC*
- × Aucune assurance que les ministères utilisent seulement le système RPANB, aucun examen périodique des contrats et aucun rapport sur le rendement des fournisseurs

Recouvrement des créances (2013)



<50 % des recommandations mises en œuvre

7 des 9 recommandations non mises en œuvre :

- × Un certain nombre de ministères ont indiqué qu'ils n'avaient pas mis en œuvre certaines de nos recommandations en attendant la création d'une « unité centrale des recouvrements »
- Des progrès ont été réalisés sur l'échange de renseignements sur les débiteurs et des mesures sont prises pour déterminer les comptes qui risquent de devenir prescrits par la loi afin d'optimiser les recouvrements
- × Finances n'a pas établi des lignes directrices en matière de recouvrement qui assurent le traitement équitable des débiteurs

Plan à long terme pour l'infrastructure (2012)



<50 % des recommandations mises en œuvre

La recommandation n'a pas été mise en œuvre :

- La VG a constaté le besoin d'un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure afin d'assurer la viabilité et la sécurité de toutes les infrastructures essentielles
- ✓ Le MTI a réalisé des progrès vers l'achèvement d'un plan à long terme pour l'infrastructure, mais il reste plus de travail à faire
- ✗ Une stratégie à long terme de budgétisation est nécessaire pour tous les actifs, ainsi que la rationalisation des actifs



Observations sur la situation financière de la province

Volume IV, chapitre 2

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



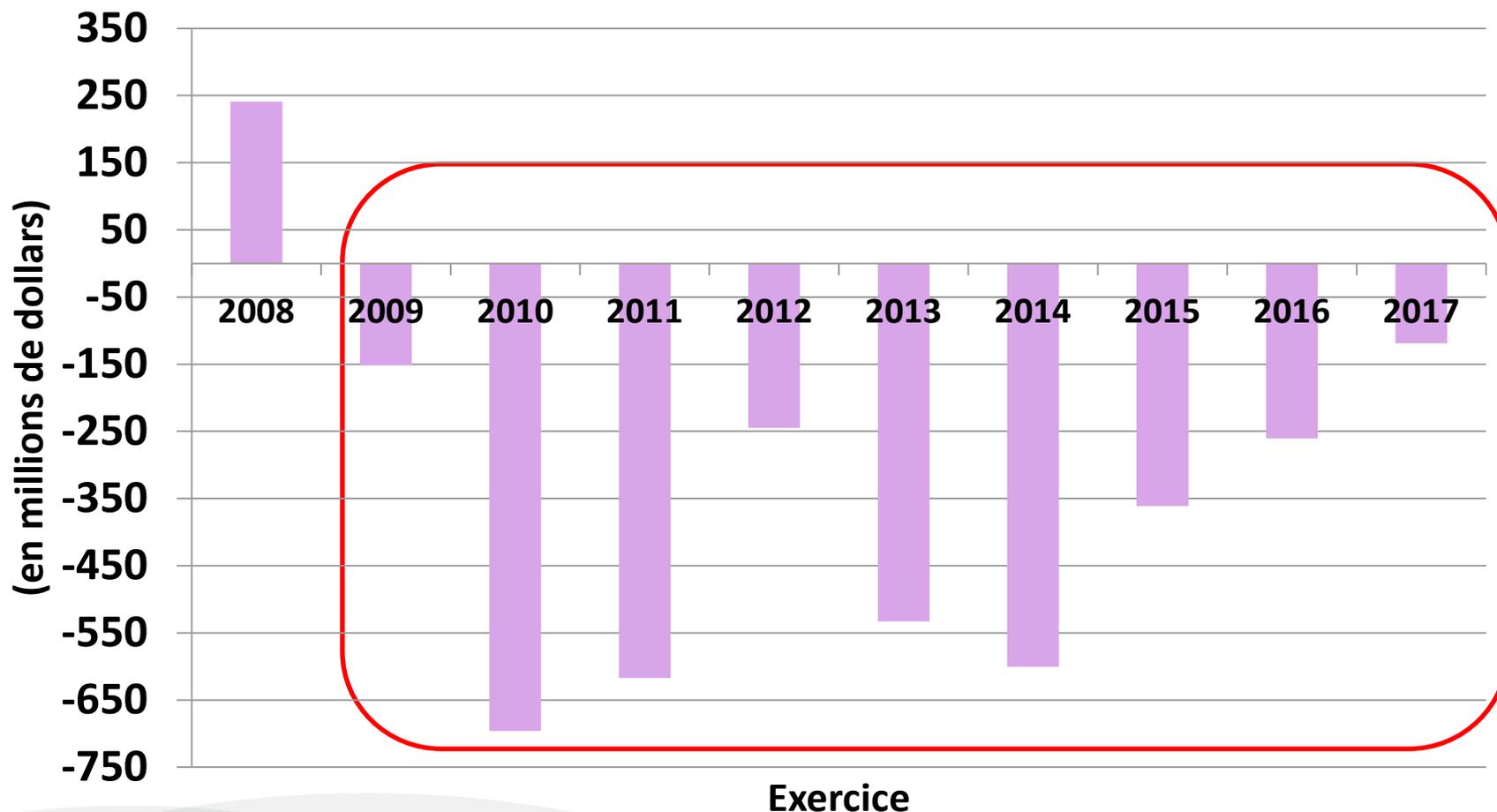
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Résultats financiers de 2017 de la province

- Déficit de 118,9 millions de dollars
- Déficit inférieur au déficit budgété de 2017 (246,1 millions), au déficit réel de 2016 (260,5 millions) et aux déficits des exercices antérieurs
- Augmentation de la dette nette plus petite que dans les exercices antérieurs
- Signes encourageants de progrès financiers réalisés à court terme

Excédent et déficits annuels de la province

9^e déficit consécutif



État des finances de la province

Mise en garde

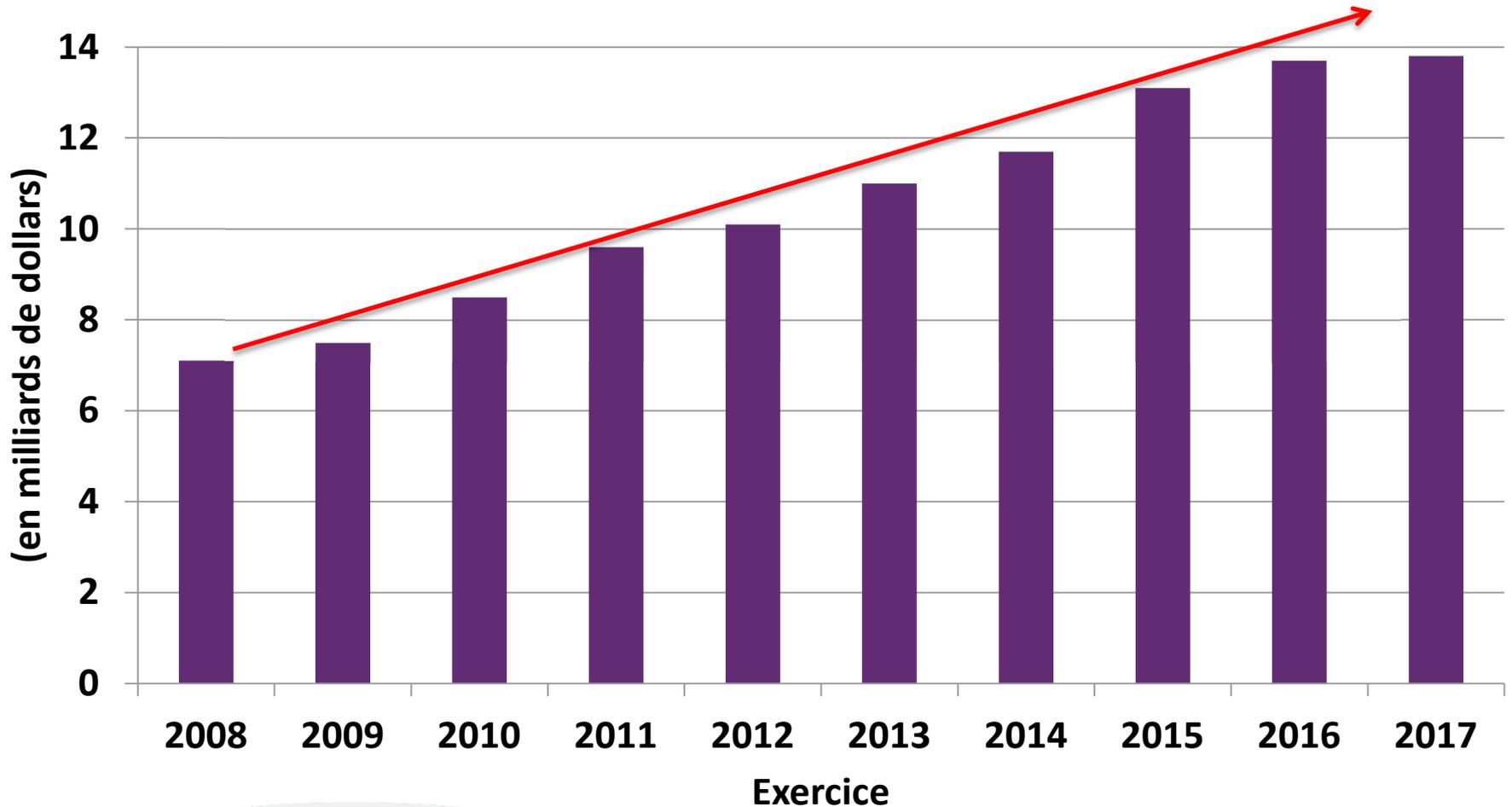
En 2016-2017 :

- Déficit toujours présent malgré les hausses d'impôts et de taxes
- Hausse de 261,6 millions de dollars des recettes fiscales de la province
 - TVH et impôt des sociétés
- Hausse de 362,4 millions de dollars des charges
 - Au contraire, les dépenses avaient diminué l'exercice précédent
- Hausse de 875,8 millions de dollars de l'obligation de la dette réelle

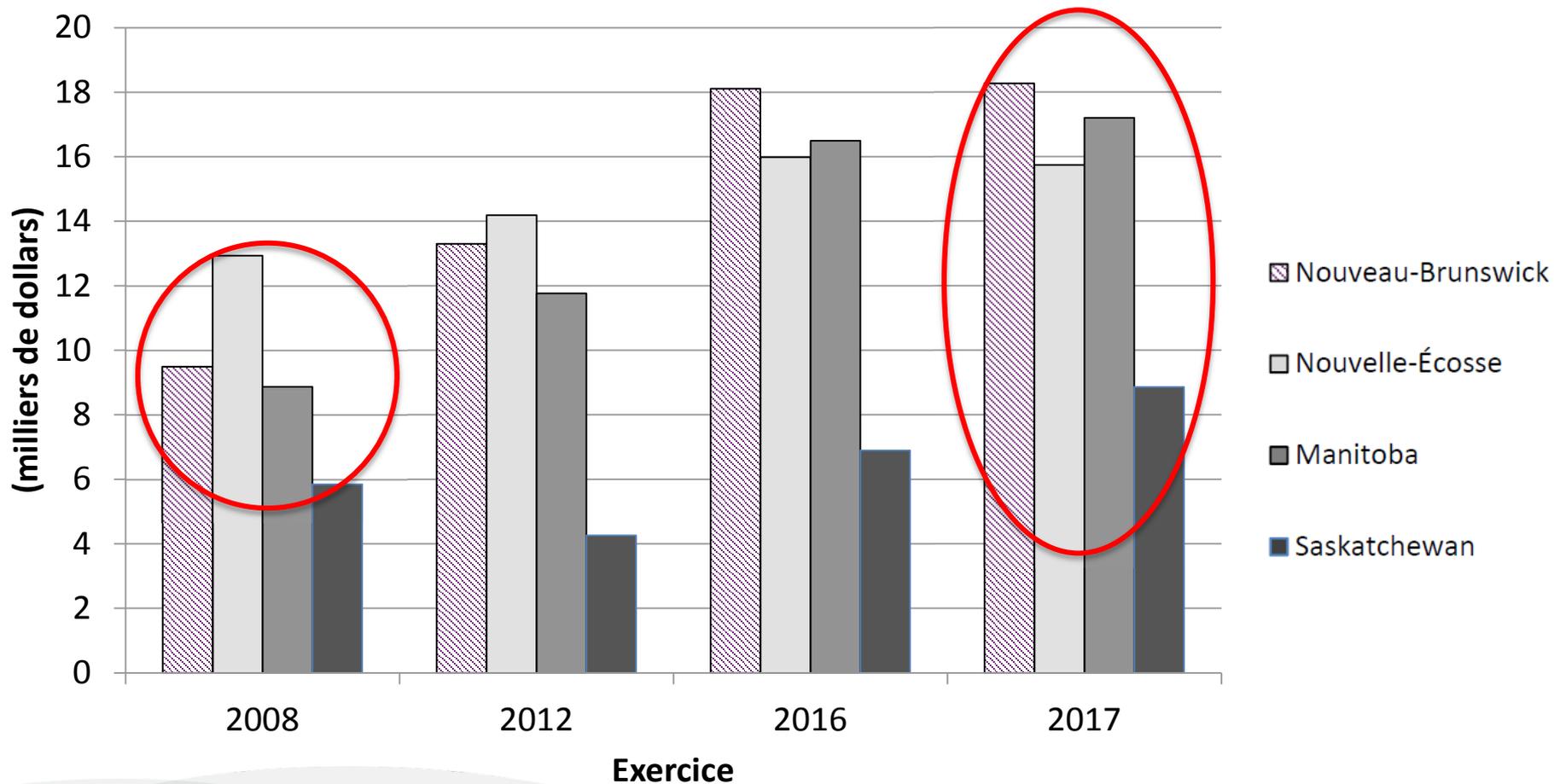
Indicateurs de la durabilité de l'état des finances

Indicateur	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/passif	Neutre	Défavorable
Actif financier/passif	Favorable	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Favorable	Défavorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Neutre	Défavorable
Déficit accumulé/PIB	Neutre	Défavorable
Charges totales/PIB	Neutre	Défavorable

Dette nette de la province : 13,8 milliards de dollars



Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces de taille similaire





Audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick (PNB) – 31 mars 2017

Volume IV, chapitre 3

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Audit des états financiers de la province

- ✓ Opinion d'audit sans réserve signée le 22 août 2017
- ✓ Participation d'un nouveau comité d'audit dans la planification et l'achèvement de l'audit
- ⚠ Renouvellement des systèmes « essentiels à la mission »

Audit des états financiers de la province

Préoccupations d'ordre comptable signalées au contrôleur

- Régimes de retraite
 - On devrait inclure de l'information régime par régime dans les états financiers
- Énergie NB
 - Le contrôleur doit faire une analyse chaque année pour confirmer la capacité d'autofinancer les activités
- États financiers audités provenant d'autres auditeurs externes
 - Rapports non en temps opportun pour certaines entités
 - Répercussion des retards sur l'audit des états financiers de la province



Audits des états financiers des organismes de la Couronne

Volume IV, chapitre 4

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

14 audits des états financiers d'organismes de la Couronne

- Centre communautaire Sainte-Anne
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick
- Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick
(remarque : avis au lecteur, non un audit)
- Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Curateur public – fiducies administrées
- New Brunswick Community College
- Opportunités Nouveau-Brunswick
- Service Nouveau-Brunswick
- Société de développement régional
- Société de Kings Landing
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Audits des états financiers des organismes de la Couronne

Faits saillants et thèmes récurrents

Thème des constatations d'audit pour les organismes de la Couronne	Nombre d'organismes de la Couronne avec les constatations d'audit
Préoccupations d'ordre comptable	9
Préoccupations relatives à la surveillance et à la gouvernance	8
Préoccupations relatives à la gestion financière et à la trésorerie	6

Autres observations – Volume IV

Rapidité de la diffusion des états financiers de la PNB

31 mars	Opinion d'audit	Diffusion publique par le ministre des Finances	Élections provinciales
2018	?	?	Pas plus tard que le 24 septembre
2017	22 août	28 septembre	s. o.
2016	27 septembre	30 septembre	s. o.
2015	29 septembre	30 septembre	s. o.
2014	17 juillet	23 juillet	22 septembre
2013	4 octobre	16 octobre	s. o.
2012	9 août	14 août	s. o.
2011	12 août	16 août	s. o.
2010	30 juillet	13 août	27 septembre
2009	21 août	28 septembre	s. o.
2008	14 août	26 septembre	s. o.



Évaluation foncière des résidences

Examen spécial

Service Nouveau-Brunswick (SNB)

Volume III, chapitre 2

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Contexte

Services de l'évaluation foncière

- Budget de 18 millions de dollars pour les Services de l'évaluation foncière (SEF) de SNB en 2016



Responsable des évaluations dans 345 autorités fiscales

- Plus de **466 000 propriétés**
- Assiette d'évaluation du N.-B. de 62,5 milliards de dollars en 2016

Ce rapport se concentre uniquement sur l'évaluation foncière des résidences

- Plus de **446 000 propriétés résidentielles**
- Assiette d'évaluation pour les propriétés résidentielles de 52 milliards de dollars en 2016

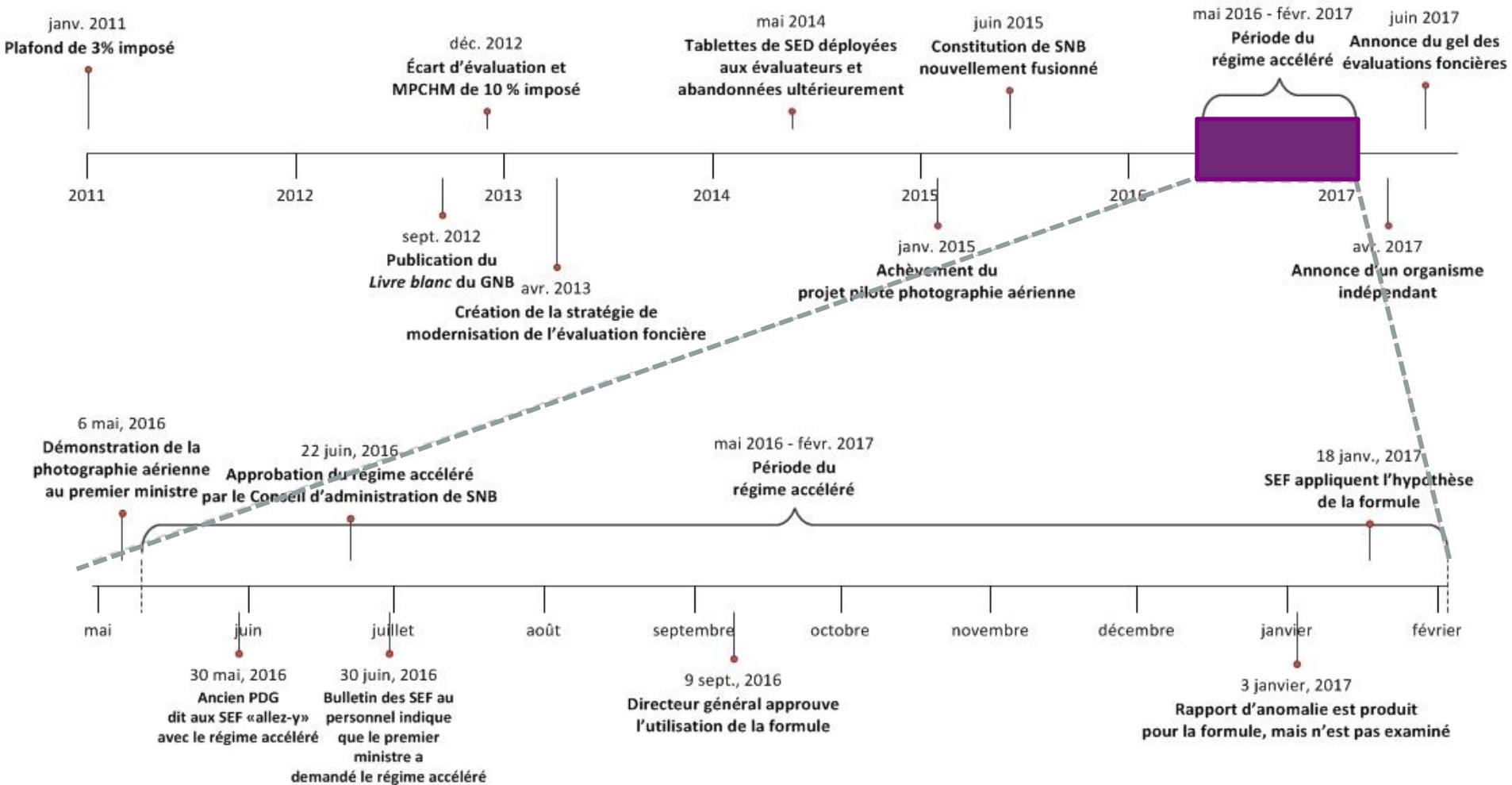
Contexte

- Les évaluations foncières comportent une **certaine incertitude** et ne peuvent pas être prévues avec une exactitude absolue

Programme de modernisation de SNB :

- Son objectif était d'**améliorer** la qualité des données et des valeurs imposables
- Le plan global était d'**actualiser les technologies** utilisées par les SEF

Chronologie des événements



Sujets de la présentation

- « Régime accéléré »
- Programme de modernisation et méthodologie
- Erreurs
- Assurance de la qualité (AQ)
- Gouvernance

« Régime accéléré »

Qu'est-ce que le « régime accéléré »?

Régime accéléré

- Projet qui a hâté la mise en œuvre de plusieurs composantes de modernisation pour l'évaluation foncière des résidences
- Le VGNB est d'avis que le « régime accéléré » a été le point central qui a contribué à la critique publique concernant les factures d'impôt foncier de 2017

Démonstration d'une nouvelle technologie

Le 6 mai 2016

- SNB a tenu une journée portes ouvertes pour présenter des technologies émergentes; le premier ministre était présent
- Le directeur de la modernisation des SEF a fait une démonstration d'un logiciel de photographie aérienne et de ses processus connexes nouvellement acquis

Événements découlant de la démonstration au premier ministre

- Il est clair que la démonstration au premier ministre et les échanges ultérieurs ont **entraîné l'enchaînement des événements** qui ont mené au « régime accéléré »

Échanges entre : chef de cabinet du premier ministre → ancien PDG de SNB → V.-P. → directeur général → directeur de la modernisation

« Régime accéléré »

Les communications étaient vagues

25 mai 2016

- **Chef de cabinet du premier ministre à l'ancien PDG de SNB :**
 - [Traduction] « *Des nouvelles [sur le régime accéléré]?* »
- **Ancien PDG à l'ancien V.-P. :**
 - [Traduction] « *(Le chef de cabinet) ... me poursuit – nous en avons besoin pour demain au plus tard.* »
- Il est raisonnable de penser que l'ancien V.-P. aurait peut-être interprété la communication de l'ancien PDG comme une pression du cabinet du premier ministre
- La direction des SEF a indiqué qu'elle croyait que le premier ministre avait demandé à SNB le « régime accéléré »

Comptes rendus contradictoires sur qui a lancé le « régime accéléré »

- Le chef de cabinet du premier ministre a exprimé son soutien, mais voulait en discuter davantage
- Nous **n'avons pas trouvé une indication d'urgence** dans les communications entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG
- Les **conversations essentielles se sont déroulées par téléphone** et le VGNB a reçu des **comptes rendus contradictoires** sur qui a lancé le « régime accéléré »



Est-ce que le premier ministre a lancé le « régime accéléré »?

- Nous n'avons pu déterminer si le premier ministre avait demandé le « régime accéléré »
- Dans une entrevue avec la vérificatrice générale, **le premier ministre a déclaré qu'il n'avait pas demandé le « régime accéléré »**
- Cependant, la démonstration et le suivi effectué par le cabinet du premier ministre ont contribué au **sentiment d'urgence perçu** de SNB

Régime accéléré

Communications au personnel

- Les communications internes de SNB ont laissé entendre que le premier ministre avait demandé le « régime accéléré », sur la base d'une perception, et non d'une conversation directe
- Les SEF ont indiqué que ces communications visaient à motiver le personnel

Diapositive du matériel de formation des SEF

DCB Présentation au premier ministre :
Question : Quel est le délai jusqu'à l'achèvement ?
Réponse : 3 ans
Exigence : Je veux le voir en la moitié du temps
Réponse : Régime **ACCÉLÉRÉ**

[Traduction]

Extrait d'un bulletin des SEF de SNB

Le Premier Ministre Brian Gallant a récemment été exposé à la revue à partir du bureau; il a immédiatement demandé à notre PDG, [REDACTED], d'accélérer les efforts de modernisation. Un budget de 922 000\$ a été approuvé le 22 juin.

[Traduction]

Régime accéléré – « Analyse de rentabilité »

- Une proposition pour le « régime accéléré » (ayant comme titre « analyse de rentabilité ») a été présentée à l'ancien PDG et ensuite au Conseil d'administration

Détails clés manquants et plusieurs risques clés non soulignés dans l'« analyse de rentabilité » :

- Aucune évaluation officielle des risques du « régime accéléré » n'a été effectuée
- Recherche et développement et configuration informatique incomplets
- Intention des SEF d'utiliser des logiciels prototypes

Régime accéléré

Les SEF sont allés de l'avant avant l'approbation du Conseil d'administration

Le 30 mai 2016

- L'ancien PDG de SNB dit aux SEF « allez-y »

Le 22 juin 2016

- L'ancien V.-P. et le directeur général de l'évaluation foncière présentent le projet du régime accéléré au Conseil d'administration de SNB

Régime accéléré

Présentation au Conseil d'administration

- Information insuffisante fournie au Conseil d'administration
- Avec un questionnement approfondi, le Conseil aurait découvert :
 - le manque de rigueur dans l'analyse des risques relative à l'information présentée;
 - l'absence d'une analyse de rentabilité exhaustive appuyant la présentation
- Le Conseil n'a pas fait un examen critique adéquat de la proposition du « régime accéléré »

Points clés : « régime accéléré »

- Les échanges entre le chef de cabinet du premier ministre et l'ancien PDG de SNB ont mené au « régime accéléré »
- Des communications trompeuses au sein de SNB ont créé la perception que le premier ministre avait demandé le « régime accéléré »
- L'ancien PDG et le Conseil d'administration de SNB ont décidé d'aller de l'avant avec le « régime accéléré » en se fondant sur une information déficiente
- Les SEF n'ont pas effectué une évaluation rigoureuse des risques et ont proposé le « régime accéléré » pendant que la solution informatique était encore en phase de conception

Programme de modernisation et méthodologie

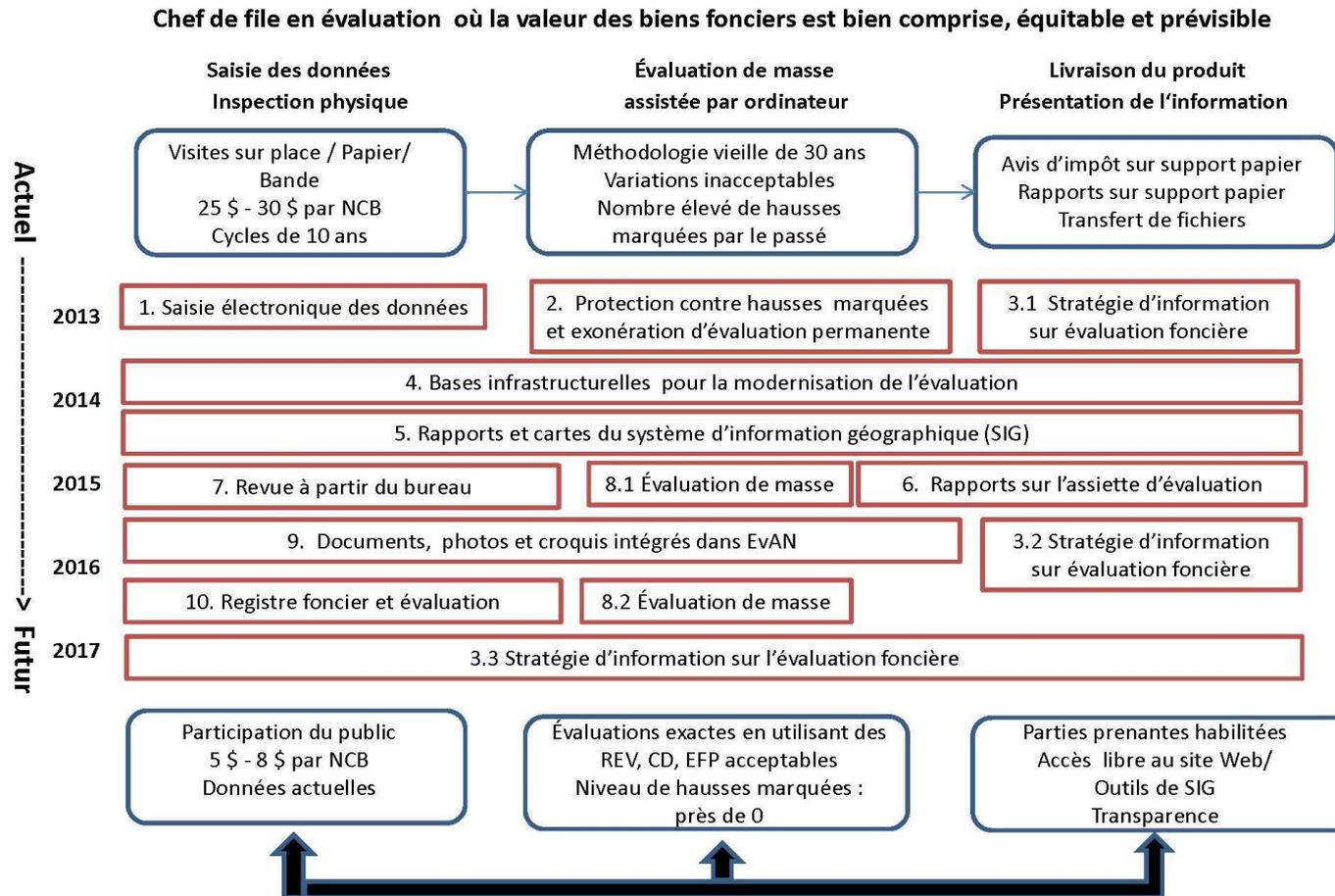
Manque de gestion de projet pour le programme de modernisation

Nous avons constaté ce qui suit :

- Des processus normalisés de gestion de projet n'ont pas été suivis
- Aucune approche organisée de gestion des risques
- Les processus de développement informatique étaient informels
- Les prototypes ont été utilisés sans aucun essai rigoureux

Schéma stratégique

Plan initial de modernisation



Examen des composantes de la gestion de projet

Programme de modernisation et projets clé de SNB

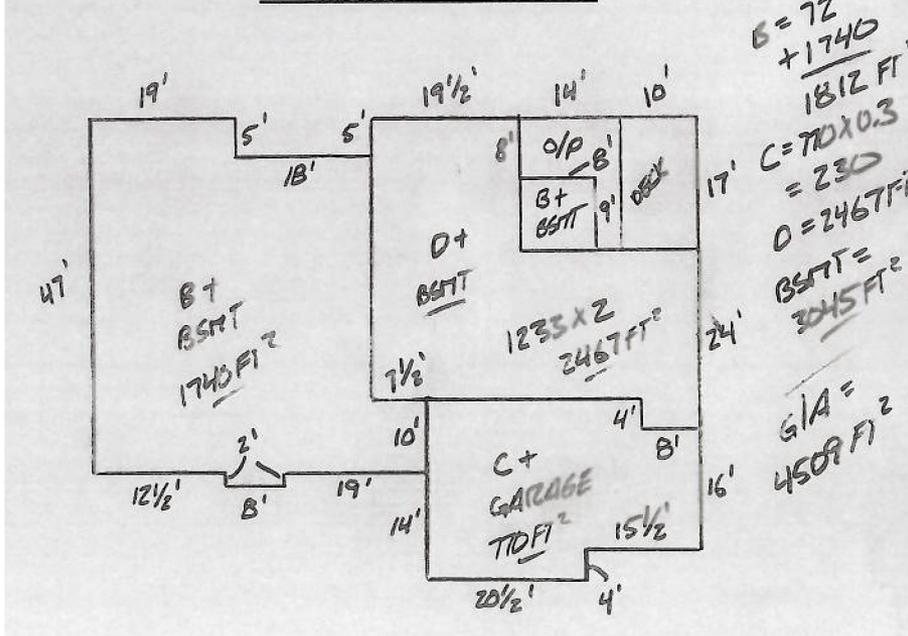
Composante de la gestion de projet (PMBOK)	Programme de modernisation dans son ensemble	Saisie électronique des données (SED)	Revue à partir du bureau	Régime accéléré		Système d'information géographique (SIG)
				Analyse de régression multiple (ARM)	Modèle d'évaluation de masse (MEM)	
Intégration	X	X	X	X	X	✓
Contenu	X	X	X	X	X	✓
Délais	X	X	X	X	X	✓
Coûts	X	X	X	X	X	✓
Qualité	X	X	X	X	X	✓
Ressources humaines	X	X	X	X	X	✓
Communications	X	X	X	X	X	✓
Risques	X	X	X	X	X	✓
Parties prenantes	X	X	X	X	X	✓

Saisie des caractéristiques des biens

Méthode précédente

Croquis manuel utilisant des mesures

RESIDENTIAL DRAWINGS



Nouvelle méthode

Croquis numérique utilisant la photographie aérienne



Analyse de régression multiple (ARM)

- L'ARM est un outil statistique qui produit des valeurs d'évaluation en utilisant les données sur les ventes et les caractéristiques physiques d'une maison
- Les modèles d'ARM des SEF étaient incapables de prédire des valeurs précises et cohérentes pour l'ensemble de la population
 - Nous avons constaté que les SEF avaient enlevé de façon inappropriée certaines ventes de leur échantillon
- VGNB a constaté que la mise en œuvre de l'ARM du régime accéléré ne s'inscrit pas dans les limites des pratiques reconnues

Points clés : méthodologie

- Le VGNB n'a pas été en mesure de conclure que la qualité des données sur les biens s'était améliorée en se servant de la photographie aérienne
- SNB s'est trop fié à la photographie aérienne comme la seule méthode de saisir des données
- Les modèles d'évaluation des SEF étaient incapables de prédire des valeurs précises et cohérentes pour l'ensemble de la population
- Les modèles d'évaluation du « régime accéléré » ne se sont pas inscrits dans les limites des pratiques reconnues

Points clés : gestion de projet

- Des processus normalisés de gestion de projet n'ont pas été suivis
- Des processus normalisés de développement informatique n'ont pas été suivis

Erreurs

Erreur d'évaluation non définie ni suivie

- Ce que constitue une erreur n'est pas défini en vertu de la *Loi sur l'évaluation* ou des politiques des SEF
- Aucun système officiel en place pour faire de suivi des erreurs de données au fil du temps
 - Exemple : Les SEF n'ont pu fournir des explications pour plus de 7 000 erreurs survenues en 2012
- Aucune politique ou procédure en place pour corriger les erreurs
- La détection globale d'erreurs est réactive et a moins de chance d'être efficace

« La formule » a contribué de façon importante aux erreurs de 2017 du « régime accéléré »

- Des **hypothèses** ont été retenues pour établir la valeur des biens des secteurs du régime accéléré
- Cette hypothèse était appelée « **la formule** »
- La formule supposait qu'une hausse importante de la valeur d'un bien évalué serait une combinaison de :
 - 60 % lié au changement pour une nouvelle construction ou une amélioration importante (NC/AI);
 - 40% lié au changement dans la valeur du terrain

Lacune importante dans l'application de la formule



- La surface habitable brute (SHB) aurait dû être examinée et confirmée par les évaluateurs, non pas présumée

Le VGNB a examiné les résultats des demandes de révision de 1 999 biens auxquels la formule avait été appliquée :

- **74 %** ou 1 479 biens **n'auraient pas dû être** catégorisés comme changement de NC/AI

Erreurs non décelées

Les tests réalisés par le VGNB montrent des erreurs non décelées dans la base de données des SEF :

- Ce qui indique que les **revendications de SNB** d'un taux d'erreurs inférieur en 2017 **ne sont pas étayées**
- Nous estimons que cette situation est une défaillance du processus de l'assurance de la qualité (AQ)



Assurance de la qualité (AQ)

Pratiques essentielles d'AQ éliminées pendant le régime accéléré

- Un cadre adéquat de l'assurance de la qualité est essentiel pour atténuer les erreurs liées aux impôts fonciers

Nous avons constaté que:

- Les SEF n'avaient pas une approche officielle d'AQ pour la gestion de projet du programme de modernisation
- Avec le délai pour la mise en œuvre du régime accéléré, les pratiques d'AQ ont été délaissées en grande partie

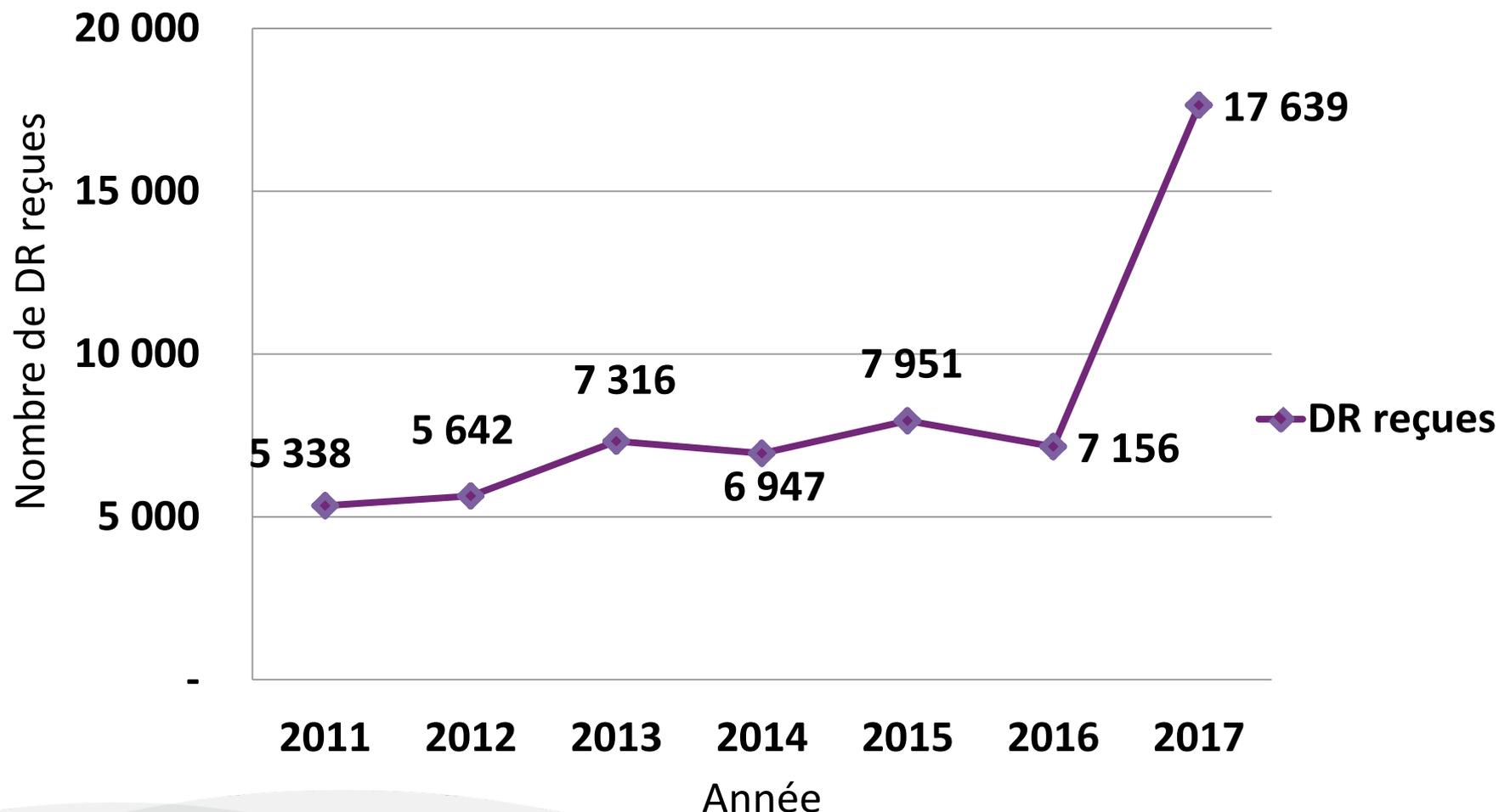
Procédures en matière de rapports d'anomalies

- Les SEF ont élaboré des procédures en matière **de rapports d'anomalies pour déceler les erreurs potentielles** dans les évaluations foncières
- L'absence de politiques documentées ainsi que les lacunes au chapitre des communications ont contribué à des **défaillances importantes**
- VGNB a constaté plusieurs lacunes dans les rapports d'anomalies, et **nous estimons qu'ils n'ont pas réussi à déceler les erreurs** dans les avis d'impôt de 2017.
- Nous avons également trouvé que la **crédibilité des rapports d'anomalies était discutable**

Des préoccupations alarmantes sur la qualité des données ont été ignorées

- La **décision** de la direction des SEF de dire aux évaluateurs **d'abandonner l'examen des données** est, à notre avis, **alarmante**
- Le personnel estimait que les données étaient corrompues et que les changements apportés au processus d'évaluation avaient été mis en œuvre « à la volée »
- Les communications ont été interrompues et le personnel s'est senti impuissant

Demandes de révision reçues des propriétaires fonciers



Se fier aux propriétaires fonciers pour déceler les erreurs

- Les SEF se sont fiés de manière inadéquate aux demandes de révision (DR) des propriétaires fonciers comme un élément de l'assurance de la qualité

En date du 31 juillet 2017 :

- 8 228 DR avaient été répondues et plus de 4 300 ont donné lieu à une facture révisée
- **Réduction** moyenne de **16 % de la valeur imposable**
- 9 411 DR étaient en suspens

Réduction des montants d'impôt foncier

- Le VGNB estime que la **réduction des montants d'impôt foncier** jusqu'au 31 juillet 2017 est d'environ **3 millions de dollars** en raison des DR
- Des **réductions supplémentaires** pourraient entraîner des changements dans les montants d'impôt allant de **4 à 11 millions de dollars**

Points clés : Assurance de la qualité (AQ)

- Pendant le « régime accéléré », les pratiques d'AQ ont été délaissées en grande partie
- Mauvais processus d'établissement des rapports d'anomalies
- Les causes des erreurs de données de 2011 à 2017 n'ont pas fait l'objet d'un suivi afin d'améliorer l'exactitude
- On s'est fié incorrectement aux demandes de révision des propriétaires fonciers comme composante de l'AQ

Gouvernance

Le cadre législatif existant accorde de l'indépendance

- ✓ *La Loi sur Services Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur l'évaluation* donnent à SNB le pouvoir d'effectuer des évaluations foncières de manière **indépendante**
- × Cependant, les **fonctions légales** du directeur général de l'évaluation **n'ont pas été pleinement reconnues ni respectées**

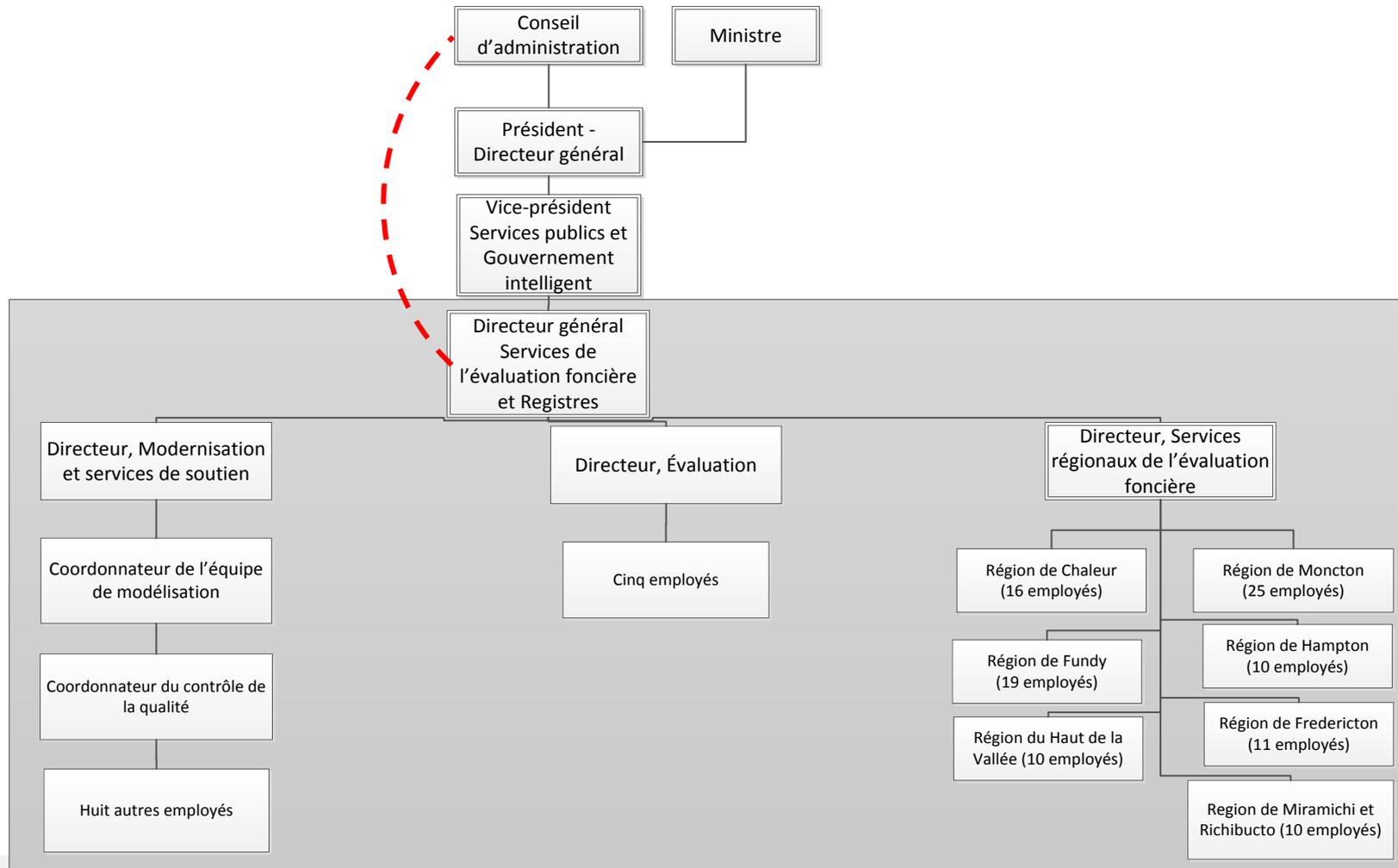
Problèmes de ressources humaines des SEF



- **Les SEF étaient dysfonctionnels** à cause :
 - des **conflits** au niveau de la direction
 - du **manque de leadership** de la direction générale
- Les circonstances entourant le « régime accéléré » ont engendré un **environnement de travail toxique**
- La perception au sein des SEF que l'une des raisons principales du « régime accéléré » était l'augmentation des recettes fiscales

Organigramme de Service Nouveau-Brunswick

Indépendance essentielle du directeur général



Les changements législatifs ou de politique fiscale épuisent les ressources des SEF

- Le gouvernement peut apporter des modifications à la loi habilitante de SNB comme bon lui semble et établir la politique fiscale
- Voici des exemples du passé en matière de modifications de politique fiscale :
 - le plafond de 3 %;
 - l'écart d'évaluation;
 - le mécanisme de protection contre les hausses marquées de 10 %
- Le VGNB estime que toute tâche administrative liée à une politique fiscale ne devrait pas être la responsabilité des SEF

Les hausses des impôts fonciers devraient être plus claires



BC ASSESSMENT

2017 PROPERTY ASSESSMENT NOTICE

Property Location & Description

Location:

1234 Anywhere Street
LOT 5, PLAN VIP4888, SECTION 98, LAKE LAND DISTRICT
PID: 012-345-678

This Is Not a Tax Notice.
Tax Notices Are Issued by Your Local Government.

This notice contains important information about your property. Please review and keep for your records.

No action is required unless you disagree with your assessment.

2017 Assessment - represents your property value as of July 1, 2016

	VALUE	CLASS
LAND	112,000	
BUILDINGS	200,000	
2017 ASSESSED VALUE	\$312,000	RESIDENTIAL
TAXABLE VALUE	\$312,000	

YOUR PROPERTY VALUE HISTORY

2017	+16%	\$312,000
2016	-9%	\$268,000
2015	+8%	\$295,000
2014	+7%	\$273,000
2013	+5%	\$256,000

Important messages about your Assessment

- A copy of this Property Assessment Notice is sent to all owners
- Your property value has changed due to new found construction in the last year. This may result in a change to your property taxes in 2017.
- A residential questionnaire was sent to you in 2016 and no response was received. Please go to evaluateBC.bcasessment.ca to review and confirm or update your property details.



IMPORTANT DATES

■ July 1, 2016

Recommandations formulées par VGNB : Transparence

Nous recommandons que :

- SNB émette des avis d'évaluation foncière annuelle distincts des factures d'impôt foncier
- Le ministère des Finances émette des factures d'impôt foncier distinctes des avis d'évaluation foncière

Annnonce d'un organisme indépendant

- **Le 3 avril 2017** : Le premier ministre a annoncé l'**intention de créer un organisme indépendant** pour surveiller l'évaluation foncière

VGNB :

- n'a trouvé **aucune analyse de rentabilité** pour appuyer l'intention du gouvernement
- est d'avis que la création d'un autre **organisme indépendant n'est pas nécessaire** pour régler les questions les plus importantes

Points clés : gouvernance

- La haute direction submergée et inattentive a entraîné un manque de leadership
- L'obligation légale du directeur général des SEF de s'assurer de l'exactitude des évaluations foncières n'a pas été reconnue ni respectée
- L'unité de modernisation a fonctionné avec peu d'acceptation des autres directeurs et du personnel régional des SEF

Recommandations formulées par VGNB

25 recommandations :

- 22 - Service Nouveau-Brunswick
- 2 - Ministère des Finances
- 1 - Bureau du Conseil exécutif

Faits saillants globaux

- La stratégie de modernisation et la vision globale étaient louables, souhaitables depuis longtemps et les nouvelles technologies étaient conformes aux pratiques reconnues de l'industrie
- La gouvernance et le leadership de l'organisation n'ont pas réussi à reconnaître les risques élevés du « régime accéléré » imposé aux composantes clé du programme de modernisation
- Le « régime accéléré » a échoué parce qu'il est allé trop vite et en raison de mauvaises communications, des outils inadéquats et d'un manque de collaboration
- Des processus normalisés de gestion de projet n'ont pas été suivis

Faits saillants globaux

- L'échec des SEF de valider convenablement les données saisies par la photographie aérienne a été la cause fondamentale des problèmes techniques rencontrés pour l'année d'imposition 2017
- L'absence de séparation claire entre la fonction d'évaluation et la politique fiscale compromet l'intégrité du système d'évaluation foncière des résidences du Nouveau-Brunswick
- La création d'un autre organisme indépendant n'est pas nécessaire pour régler les questions en matière d'évaluation foncière que le VGNB a relevées

Commentaires de la vérificatrice générale

- SNB – circonstances difficiles et uniques :
 - 5 différents présidents de 2013 à 2016
 - Organisme fusionné nouvellement créé
- Ce n'est pas une excuse pour :
 - Ne pas avoir réussi à prévoir les risques
 - Ne pas avoir réussi à reconnaître le caractère sensible des activités associées à l'impôt et l'examen possible du public

Commentaires de la vérificatrice générale

- Répercussions importantes sur la culture et les ressources humaines
- La réputation de SNB est sérieusement endommagée
- La création d'un nouvel organisme indépendant n'est pas la question la plus importante

Questions?